



# Peintures propres

*Michel Privat vient d'installer à Champ-Fleuri son magasin à l'enseigne de C'Pro. Un concept novateur puisqu'il y propose, dans le domaine du bricolage, des produits plus écologiques, comme des peintures sans solvant.*

Michel Privat,  
responsable du  
magasin C'Pro

«Concilier écologie et économie, c'est possible.»

Cette démarche de qualité environnementale est un vrai cheval de bataille pour ce chef d'entreprise qui entend concilier ainsi écologie et économie.

«... Les gênes et nuisances occasionnées par les solvants contenus dans les peintures ne sont plus à démontrer ; allergies de toutes sortes et méfaits à plus long terme sur l'environnement » nous explique Michel Privat.

«Il existe des moyens de produire et de disposer de peinture sans ou avec peu de composés organiques volatils. On parle aujourd'hui beaucoup des dangers de l'amiante, mais sommes-nous assez vigilants sur des produits de grandes utilisations comme les peintures qui nous entourent aujourd'hui. Là, ce n'est pas un public cible qui est concerné, mais tout le monde.»

«Nous proposons des peintures issues des laboratoires qui réussissent à produire une gamme avec peu, et de plus en plus sans aucun, composant volatil. C'est d'autant plus facile de proposer un produit aux qualités élevées, d'un bon pouvoir opacifiant et d'un excellent rapport qualité prix à mes clients qu'il comporte des garanties sur la santé et l'environnement.»

Les peintures proposées vont bien évidemment dans le sens de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). Ces produits s'adressent au plus grand nombre : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, mais aussi aux collectivités et particuliers.

«La protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des conditions de travail pour la santé des utilisateurs et des personnes qui vivent dans les locaux nous touche tous et de près. Il faut savoir que ces émanations se dissipent sur une période plus ou moins longue, allant de 6 mois à un an» ajoute le commerçant. «Les peintures aux odeurs les plus fortes ne sont pas celles qui émanent le plus. Certains pro-

duits inodores sont parfois plus agressifs et sournois.

Le Ministère de l'Environnement encourage les personnes à changer leur comportement quotidien professionnel ou particulier. Le choix de produit sans ou avec peu de composés organiques volatils est possible et accessible à tous. La démarche doit être plus volontaire. Une large palette des matériaux de construction et de finition, intérieurs et extérieurs sont susceptibles de préserver l'environnement et l'air que nous respirons. Cela reste de la responsabilité de chacun aujourd'hui encore.

**La Ville de Bourgoin-Jallieu s'engage**

La Ville de Bourgoin-Jallieu, pour sa part, fait preuve d'une volonté forte pour développer l'utilisation de ces peintures sans solvant.

Aujourd'hui, la politique d'achat tend à favoriser l'acquisition de ce type de produits sur l'ensemble des chantiers réalisés par les services techniques, notamment dans les écoles. Demain, ce seront l'ensemble des appels d'offres émis par la municipalité qui imposeront aux entreprises l'utilisation de ces peintures sans solvant. Un pas de plus pour la préservation de l'environnement et une politique dans le droit fil de la "Ville saine" voulue par l'équipe municipale.

**C'PRO**

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 12h et  
14h à 18h  
Samedi de 9h à 12h

**Zi Chanteraine**

14 avenue de Chanteraine  
38300 Bourgoin-Jallieu  
04 74 28 19 28

[cpro.bourgoin@wanadoo.fr](mailto:cpro.bourgoin@wanadoo.fr)

## Normes, labels et directives

La norme NF est un Label français créée en 1991. Il concerne les peintures intérieures mais n'est pas non obligatoire.

EcoLabel est un label européen créé en 2001. Il vise les peintures intérieures mais n'est toujours pas obligatoire ; C'est pourtant une nouvelle étape écologique.

La norme NF est actuellement pour une peinture aqueuse de 125 grammes de Composé Organique Volatil (COV) au litre.

Une directive européenne de 2004 vise l'ensemble les peintures et va s'appliquer dès 2007 et 2010.

En 2007 : 75g/l COV toléré,

En 2010 : 30g/l COV toléré

